
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 2 MAI 2017 À 17 H 12, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président	Victor M. Drury	NOTE AU LECTEUR : Les commentaires, opinions et points de vue consensuels exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration. La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.
Maire	Peter F. Trent	
Conseillers	Philip A. Cutler Rosalind Davis Nicole Forbes Christina Smith Theodora Samiotis	
Absents	Cynthia Lulham Patrick Martin	
Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Nicole Dobbie, directrice générale adjointe des services juridiques et greffière adjointe	
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein	

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER**Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 2 mai 2016**

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 2 mai 2016 soit adopté, avec l'ajout du point suivant à la rubrique Affaires nouvelles :

- Concerts dans le parc (conseillère Forbes).

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 18 avril 2016

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 18 avril 2016 est adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 18 avril 2016

- **Il est convenu**, pour faire suite à la décision prise à la dernière réunion du Comité plénier, de demander aux invités à l'exposition florale (remplacée cette année par le cocktail du centenaire du CCP) de répondre à l'invitation en ligne par l'entremise du site Web.

Points à l'ordre du jour du Conseil à discuter à la réunion du Comité plénier

Concernant le point 6.1, « Soutien en vue de l'adoption du *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* », le maire Trent explique que, en tant que municipalité faisant partie de l'arrondissement Sud-Ouest, la Ville doit adopter une résolution de soutien à la nouvelle route de camionnage dans l'arrondissement. Le directeur général informe le Conseil que l'ACT a approuvé la route de camionnage pour l'arrondissement en tenant compte de l'incidence projetée de ladite route de camionnage pour la Ville.

Les conseillères Smith et Davis font remarquer les problèmes d'achalandage découlant des livraisons de camion chez Métro. La conseillère Smith suggère qu'une réunion soit prévue avec les représentants de Métro afin d'éviter les files de camions sur les avenues Victoria et Somerville. Elle explique que le supermarché doit coordonner ses livraisons de manière à éviter la réception d'un trop grand nombre de camions à la fois.

- **Il est convenu** que le Conseil adoptera la résolution figurant au point 6.1, « Soutien en vue de l'adoption du *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* » à la séance ordinaire qui aura lieu ce soir-là.

Concernant le point 20.1, « Dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs pour l'exercice 2015 », le maire informe le Conseil que, dans la soirée de la séance ordinaire, il présentera son graphique de la dette nette de la Ville. Il explique qu'il abordera également le coût de la dette, particulièrement à la lumière des coûts d'emprunt découlant de l'utilisation d'un système centralisé, ajoutant que la Ville ne peut plus tirer parti de son excellente cote de crédit.

Le maire ajoute qu'il informera les personnes présentes à la séance ordinaire que la Ville est partie à un litige avec la STM.

Concernant le point 20.1, la conseillère Samiotis fait remarquer que la Ville doit ajuster ses estimations pour les budgets futurs selon les revenus anticipés provenant des droits portant sur le transfert de biens immeubles ainsi que de l'octroi de licences et permis. Plus particulièrement, la Ville a touché des revenus de 5,4 M\$ quant aux biens immeubles, alors que les projections budgétaires prévoyaient 3,3 M\$, et des revenus de 1,2 M\$ quant aux licences et permis, alors que les prévisions se chiffraient à 650 000 \$. Le maire remarque que la Ville a corrigé cet écart pour les revenus provenant du transfert de biens immeubles en prévoyant une inscription au budget de 4,5 M\$ en 2016. La conseillère Samiotis fait remarquer que le revenu découlant de l'octroi de licences et permis est supérieur à 650 000 \$ depuis plusieurs années.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Suivi de la période de questions du Conseil

Le directeur général distribue des exemplaires du rapport détaillé produit par *Urgences-santé* sur l'incident impliquant une résidente à qui, après une chute, *Urgences-santé* n'est

venu porter assistance que cinq heures après son appel, période pendant laquelle la Sécurité publique a porté assistance à la résidente jusqu'à l'arrivée d'*Urgences-santé*.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

PHASE 1 DU PROGRAMME DE RECONSTRUCTION DE L'AVENUE WESTMOUNT – PRÉSENTATION DES PLANS

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

M^{me} Elisa Gaetano, directrice adjointe du Service des travaux publics – Ingénierie et Infrastructure, et M. Benoit Hurtubise, directeur général adjoint et directeur d'Hydro Westmount, se joignent à la réunion à 18 h 01.

M^{me} Gaetano présente les plans visant la phase 1 du programme de reconstruction de l'avenue Westmount. Elle explique que, pour faire suite aux demandes de soumissions visant les deux options de la phase 1, dont les travaux couvriront le secteur de l'avenue Belmont à l'avenue Grosvenor ou encore celui de l'avenue Belmont à l'avenue Victoria, les Travaux publics recommandent de procéder avec la deuxième option.

M^{me} Gaetano explique que l'avenue Westmount sera reconfigurée avec des trottoirs plus larges, ainsi que des avancées aux intersections afin de réduire la distance pour traverser la rue et ralentir les véhicules qui tournent. Elle fait remarquer qu'il a été tenu compte du radius de virage des autobus de la STM dans la reconfiguration de ces intersections. M^{me} Gaetano informe le Conseil que le trottoir du côté nord de la rue sera élargi considérablement près de l'école Roslyn, laissant la place nécessaire à une surface à planter. Elle ajoute que l'intersection de l'avenue Grosvenor sera dotée de passages pour piétons. L'intersection aura également un feu de circulation clignotant vert pour le virage à gauche des automobilistes roulant en direction est sur l'avenue Westmount et tournant sur l'avenue Grosvenor en direction sud.

M^{me} Gaetano informe le Conseil que, avec la phase 1 de la reconstruction de l'avenue Westmount, la Ville entreprendra les travaux visant son réseau fluvial de bassins collecteurs afin de réduire l'intensité du flot des eaux vers les égouts de la section basse de Westmount.

Répondant à une question de la conseillère Davis, M^{me} Gaetano explique que l'autobus 124 n'a pas une présence significative, car l'autobus ne passe sur la route que deux fois par heure.

M^{me} Gaetano déclare que des affiches seront installées sur l'avenue Claremont et l'avenue Cedar pour informer les automobilistes de la fermeture de l'avenue Westmount en raison de travaux de construction. Elle ajoute que les travaux seront en cours six jours par semaine, du lundi au samedi, et que du béton à résistance initiale élevée sera utilisé; ces deux points feront en sorte que les travaux seront réalisés conformément au calendrier établi. Elle insiste sur l'importance de terminer le projet avant la rentrée des classes.

En ce qui a trait à la communication, M^{me} Gaetano déclare que la Ville a l'intention de demander l'accord des résidents sur les rues visées afin d'instaurer un système d'avis en ligne, contrairement à la distribution classique d'avis sur papier.

Répondant à une question du maire, M^{me} Gaetano indique que les canalisations de rétention pour les bassins collecteurs ont un diamètre de 1,2 m. Le maire fait remarquer que tous les résidents doivent être informés de l'approche novatrice de la Ville quant à l'amélioration de son réseau de collecte des eaux de pluie.

Le conseiller Cutler indique que, en raison de la présence de l'école Roslyn et du collège Marianopolis sur l'avenue Westmount, la reconfiguration créera, pour les automobilistes, la zone scolaire requise dans ce type d'environnement.

M^{me} Gaetano informe le Conseil que l'école Roslyn doit déplacer son système d'arrosage automatique afin que les travaux soient réalisés. La conseillère Samiotis recommande que la directrice Poirier s'assure de l'intégration de ce point dans les plans de l'architecte dans le cadre des travaux de construction et d'aménagement paysager de l'école.

Quant à la reconstruction de l'avenue Prince-Albert entre la rue Sherbrooke et le chemin de la Côte Saint-Antoine, M^{me} Gaetano déclare que les plans n'ont pas été modifiés. Plus précisément, le stationnement sera optimisé à l'intersection de la rue Sherbrooke, et la sécurité des piétons sera renforcée grâce à l'élargissement des trottoirs des deux côtés de la chaussée. Les luminaires de rues de type cobra autour de cette intersection seront remplacés par des luminaires de type washingtonien. Le même principe s'appliquera aux intersections des avenues Chesterfield et Windsor et du chemin de la Côte Saint-Antoine. Ces travaux seront réalisés cinq jours par semaine, du lundi au vendredi. M^{me} Gaetano informe le Conseil que, en attendant l'octroi du contrat à la séance ordinaire, une assemblée publique pour informer les résidents sur le projet aura lieu le 11 mai au Centre récréatif de Westmount.

Répondant à une question de la conseillère Smith, M^{me} Gaetano confirme que les avancées des trottoirs aux intersections ne causeront pas la perte d'espaces de stationnement.

M^{me} Gaetano informe le Conseil qu'un bassin collecteur sera installé du côté sud-est de l'intersection de l'avenue Windsor afin d'éviter l'accumulation des eaux de pluie à cet endroit.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

M^{me} Gaetano quitte la réunion à 18 h 38.

SUPPORTS À VÉLOS

M. Greg McBain, directeur de la Sécurité publique, et M. Claude Vallières, chef de division – Technologies de l'information, se joignent à la réunion à 18 h 38.

Le directeur McBain informe le Conseil que la Ville détient actuellement un total de 18 poteaux de stationnement pour vélos dotés de boucles de verrouillage pour les vélos. Il recommande que la Ville installe 59 poteaux supplémentaires pour le stationnement des vélos.

Le directeur McBain déclare que, afin d'installer des poteaux supplémentaires, les poteaux actuels servant aux anciens parcomètres de la Ville seront convertis en stationnements pour vélo en les recouvrant simplement d'un manchon équipé d'une boucle et vissé au sol.

La conseillère Davis exprime son appui quant à cette initiative.

La conseillère Samiotis recommande, au lieu de retirer les poteaux existants, d'en convertir un plus grand nombre en stationnements pour vélos. Répondant à sa question, le directeur McBain informe le Conseil que le prix de chaque manchon est de 300 \$. Répondant à une question du conseiller Drury, le directeur général déclare que, pour le retrait de chacun des poteaux existants et le recouvrement de la zone avec du béton, les coûts sont d'environ 100 \$. Le directeur McBain recommande que la Ville procède avec son installation des manchons sans retirer les autres poteaux jusqu'à ce que les besoins soient évalués.

La conseillère Samiotis recommande que la Ville commande 100 manchons. La conseillère Davis est d'accord. La conseillère Samiotis suggère au directeur McBain de consulter l'Association de marche et de cyclisme de Westmount afin d'avoir son avis sur la liste actuelle des emplacements éventuels pour les nouveaux poteaux de stationnement pour vélos. Le directeur McBain répond qu'il entreprendra les discussions avec M. Dan Lambert, président de l'AMCW, le jour suivant.

Le directeur McBain recommande de remplacer les 18 poteaux existants, qui sont anciens et dont plusieurs sont pliés ou rouillés, par le nouveau modèle.

Le directeur McBain présente la possibilité d'installer un support pour le stationnement de plusieurs vélos près de la Banque CIBC, sur la rue Sherbrooke.

Concernant le nouveau système de parcomètres, M. Vallières présente les données recueillies jusqu'à 16 h 30 aujourd'hui, sur le total des montants versés à chaque station de péage et sur le mode de paiement utilisé. Il déclare que l'application mobile Passport fonctionne bien.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le directeur général informe le Conseil que la Ville ne donnera pas de contraventions aux automobiles qui n'ont pas payé leur stationnement au cours de la première semaine de l'instauration de ce nouveau système. Il ajoute qu'un inspecteur de stationnement jouera plutôt un rôle de formation pendant cette période et aidera les automobiles quant à l'utilisation du nouveau système.

Les membres du Conseil félicitent M. Vallières et le directeur M. Bain pour le travail accompli dans le cadre de ce nouveau système de parcomètres.

M. Vallières, le directeur McBain et le directeur général adjoint Hurtubise quittent la réunion à 18 h 56.

M^e St-Jean se joint à la réunion à 18 h 56.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

- **Il est convenu** qu'une ébauche de modification du règlement 1315 intégrant les modifications proposées sera présentée au Conseil à une prochaine réunion du Comité plénier.

Renouvellement de la reconnaissance à des fins d'exemption fiscale

M^e St-Jean informe le Conseil que la *Commission municipale du Québec* a reçu une demande de la part du Centre de la fluidité verbale de Montréal visant à renouveler pour cet organisme la reconnaissance à des fins d'exemption fiscale qui lui avait été accordée en 2006. Il explique que, à son avis, le Centre de la fluidité verbale de Montréal continue de respecter les critères et que, par conséquent, sa reconnaissance à des fins d'exemption fiscale doit être renouvelée. Il informe le Conseil que la CMQ demande l'avis de la Ville quant au renouvellement de cette exemption, avis que la Ville doit fournir à la CMQ dans les 90 jours suivant la réception de la demande. Afin de respecter ces délais, le Conseil doit adopter une résolution exprimant son avis sur la demande de renouvellement lors de sa séance ordinaire de juin. M^e St-Jean explique que l'approbation de la Ville quant à la demande contribuera à l'obtention du statut demandé, mais qu'elle n'aura pas d'incidence importante sur la décision de la CMQ.

Le maire fait remarquer qu'il avait l'impression que la Maison Hurtubise et les lieux de culte situés dans la Ville étaient les seules propriétés admissibles à une exemption fiscale. Il veut savoir si d'autres organismes bénéficient actuellement de cette exemption fiscale, et si d'autres organismes sont susceptibles d'être admissibles.

Le maire indique que le Centre de la fluidité verbale de Montréal sert de nombreux non-résidents. Il recommande que la Ville mette sur pied une politique comportant ses propres critères d'approbation pour ces demandes si, en fait, la Ville ne reçoit pas de paiements en remplacement d'impôt de la part du gouvernement du Québec pour compenser les pertes fiscales.

M^e St-Jean décrit les critères de la CMQ quant à l'admissibilité de cette reconnaissance à des fins d'exemption fiscale. L'institution doit être un organisme sans but lucratif offrant un avantage social et culturel qui ne sera pas en mesure de remplir son mandat s'il doit verser de l'impôt. Le maire remarque que les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, par exemple, répondent à ces critères, mais que la Ville, selon lui, reçoit un montant en remplacement d'impôt. Il fait ressortir que c'est l'État, et non pas la municipalité, qui doit payer pour le rôle joué par le Centre de la fluidité verbale de Montréal.

- **Il est convenu** que M^e St-Jean fera rapport au Conseil à une prochaine réunion du Comité plénier sur la possibilité que, en plus de la maison Hurtubise et des lieux de

culte, d'autres propriétés bénéficient actuellement de cette exemption fiscale, et sur le nombre de propriétés pouvant y être admissibles.

M^e St-Jean quitte la réunion à 19 h 39.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL

CIRCULATION

Le conseiller Cutler déclare que la Ville de Montréal prévoit prolonger son réseau de pistes cyclables jusqu'au chemin de la Côte Saint-Antoine et à l'avenue Westmount, dans Notre-Dame-de-Grâce. Les administrations des deux villes se sont rencontrées pour discuter des plans.

Le conseiller Cutler informe le Conseil que trois options lui seront présentées quant à une future route de camionnage à la prochaine réunion du Comité plénier prévue le 16 mai.

Il déclare que l'ACT préparera un rapport trimestriel à l'intention du Conseil concernant l'état de ses discussions et recommandations sur les questions qu'il lui a été demandé d'analyser.

Le directeur général recommande que, dans le cadre des prochaines réunions du Comité plénier, les points relatifs au « Suivi des objectifs du Conseil » ne soient abordés qu'à la première réunion du mois, et que la priorité soit accordée aux présentations de l'administration aux réunions en milieu de mois.

- **Il est convenu** que, dans le cadre des prochaines réunions du Comité plénier, les points relatifs au « Suivi des objectifs du Conseil » ne seront abordés qu'à la première réunion du mois.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

COMMUNICATIONS

La conseillère Davis demande si les marchands de l'avenue Greene ont été invités à la conférence de presse portant sur le lancement du nouveau système de parcomètres. La conseillère Forbes répond que, à la suite de sa discussion avec Maureen Lafrenière, du service des Communications, elle a appris que les marchands n'avaient pas été invités. La conseillère Samiotis fait remarquer que, étant donné que ce nouveau système répond aux demandes formulées depuis des années par les marchands de l'avenue Greene, leur présence à la conférence de presse aurait été utile. Les membres du Conseil sont d'accord.

POINT PERMANENT : MTQ et AMT

La conseillère Samiotis déclare que, contrairement aux indications précédentes du MTQ quant aux travaux sur l'avenue Greene, dans le cadre du projet Turcot, qui seraient effectués vers la fin de la saison de la construction, la présence des travaux de construction se fera sentir tout au long de l'été. Elle recommande la tenue d'une rencontre entre le MTQ et les résidents afin de répondre aux préoccupations de ces derniers.

La conseillère Samiotis informe le Conseil que M^{me} Patricia Dumais, résidente de Westmount, a quitté le comité *Bon voisinage* en raison du projet Turcot. Il est prévu qu'un autre résident, M. Mike Mossop, remplacera M^{me} Dumais.

POINT PERMANENT : RAPPORT SOMMAIRE DE L'AGGLOMÉRATION

Des exemplaires du « Rapport sommaire de l'agglomération » sont distribués.

La séance est levée à 20 h, pour faire place à la séance ordinaire du Conseil. La séance reprend à 22 h 7.

DIVERS : FÊTES DANS LES RUES

La conseillère Smith informe le Conseil que les résidents de l'avenue Grosvenor demandent que la rue soit fermée à la circulation automobile entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke afin d'y tenir une fête dans la rue qui se déroulera un après-midi. Elle déclare qu'elle a transmis la demande au directeur McBain.

AFFAIRES NOUVELLES : CONCERTS DANS LE PARC

La conseillère Forbes recommande la tenue de concerts dans le parc, à l'extérieur du café du CRW. Elle explique que trois de quatre concerts auront lieu pendant l'après-midi du dimanche pendant l'été. Le maire et le directeur général expriment leur appui pour la tenue des concerts à l'emplacement proposé.

Le conseiller Drury veut connaître l'emplacement du concert du Festival Classica qui aura lieu le 29 mai. La conseillère Forbes répond que le concert se tiendra au Centre communautaire Victoria Hall.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

DIVERS : IPAD DES CONSEILLERS

La conseillère Davis veut savoir si, comme elle, d'autres membres du Conseil n'arrivent pas à consulter certaines pages des ordres du jour du Comité plénier ou du Conseil sur leur iPad. Aucun autre membre du Conseil n'indique être touché par le même problème, et

il est recommandé que la conseillère Davis présente ce problème qui l'empêche de consulter ces documents à M. Vallières.

DIVERS : SOUPER DE RECONNAISSANCE POUR LES BÉNÉVOLES DU SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS

La conseillère Smith recommande que la Ville fournisse gratuitement les boissons alcoolisées qui seront servies au souper de reconnaissance pour les bénévoles du Service des sports et loisirs. Elle fait remarquer qu'il s'agit d'une pratique courante pour l'exposition florale et que la Ville doit démontrer clairement sa gratitude envers les bénévoles.

- **Il est convenu** que les boissons alcoolisées seront servies gratuitement au souper de reconnaissance pour les bénévoles du Service des sports et loisirs.

ABSENCES

Les membres du Conseil sont priés de remettre leurs fiches d'absence à la greffière adjointe.

La réunion est ajournée à 20 h 22.

Victor M. Drury
Adjoint au maire

M^e Nicole Dobbie
Greffière adjointe